

## DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

## Séance du 25 novembre 2015

Délibération n° 2015 - 25/11/2015 - 7

Dossiers d'évaluation des IUT et des DUT - Vague B (2017-2021)

## Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 18 novembre 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :

les dossiers d'évaluation des IUT et des DUT - Vague B (2017-2021) :

- IUT Dijon-Auxerre
- IUT Chalon-sur-Saône
- IUT Le Creusot.

Dijon, le 26 novembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNI

P.J.: Evaluation des IUT et des DUT - IUT Dijon-Auxerre, IUT Chalon-sur-Saône, IUT Le Creusot

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement